

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1330 Personnel des cadres

n° 1330

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 novembre 1951

Numéro JO

n° 13 du 01/12/1951

Date du numéro

1 décembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Une gratification pour travaux supplémentaires de vingt-deux mille francs Djibouti (22.000 fr.) est accordée à M. Fromentn (Kobert), ouvrier art de reclasse des Travaux publics. Cetei dépense est imputable au chapitre XIIT, article 2, paragraphe de l'exercice 1951.